

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 01 - MACONNERIE/ PLATERIE

Centre Clément Michel
6, rue du conventionnel Chiappe – 75013 Paris

CHAPITRE 1 - SPECIFICATIONS GENERALES MACONNERIE

1.1) OBJET

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux de **maçonnerie - démolition – faïence du 1^{er} étage du centre Clément Michel**, 6 rue du conventionnel Chiappe – 75013 Paris.

L'Etablissement est classé ERP 4ème catégorie de type U.

1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

1.4) PROTECTION CHANTIER

L'entrepreneur aura à sa charge la fermeture des accès provisoires de chantier du 1^{er} étage et devra voir avec le MO l'accès du chantier (par escalier extérieur)

1.5) CHEF DE CHANTIER

L'Entrepreneur aura, sur le chantier, un chef ouvrier qui le représentera et qui recevra et exécutera les ordres.

Le chef de chantier devra être présent sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

1.6) AUTRES OBLIGATIONS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

Outre les obligations ci-dessus, l'Entrepreneur devra prévoir:

- le nettoyage et l'enlèvement des gravats autant de fois qu'il sera nécessaire, et au fur et à mesure des démolitions. Un nettoyage complet sera réalisé avant l'intervention des corps d'état de second oeuvre.
- L'entreprise aura la gestion du compte-prorata inter entreprises
- L'entreprise devra la mise en place du panneau de déclaration de travaux à l'entrée du centre.

1.7) ENLEVEMENT DES MATERIAUX

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la mise en place d'une benne nécessaire à l'évacuation des gravois, pendant toute la durée du chantier, ces bennes seront à la disposition des autres corps d'état intervenant en même temps, jusqu'à la réception des travaux.

1.8) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés par entités.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

1.9) SECURITE INCENDIE

Stabilité des structures 1H et plancher béton CF 1H.
Séparation des locaux intérieurs par cloisons existantes et à créer CF ½ h.
Séparation des zones U10 par des parois CF 1h de façade à façade.
Les locaux à risques particuliers (ménage) seront pourvus de parois CF 1H (verticales et plafond).

1.10) PLANS

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution.
L'entrepreneur devra vérifier les côtes.
Faire les sondages nécessaires et des tracés pour approbation avant exécution

1.11) INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation de chantier pourra se faire au 1^{er} étage dans une salle non occupé par les travaux, ainsi que l'utilisation des sanitaires. ATTENTION à l'entretien des locaux.
Un état des lieux sera fait entre le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre et l'entreprise et tout élément détériorés devra être refait aux frais de l'entreprises avant la remise des clés.

Au présent lot la fourniture des vestiaires, ainsi que les équipements tels que le frigo, tables, chaises pour les réunions de chantier.
(exemple : chambre 4 avec son sanitaire, salle d'activités, sanitaire 110)

1.12) BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

Les calculs de structure nécessaire au projet et au bureau de contrôle sont à la charge de l'entreprise.

CHAPITRE 2 – MACONNERIE DEMOLITION FAIENCE DESCRIPTIF

2.1) DEPOSES- DEMOLITION

Déposes et démolition des ensembles suivants pour une mise à nu partielle des locaux (cf plan EA/ Démolition - en gris les éléments conservés, en bleu les éléments déplacés et en rouge à déposer) :

- Démolition des cloisons et portes indiquées en rouge sur les plans
- Dépose de la faïence dans la salle d'activités
- Dépose des sols collés dans les futurs chambres et salle de bain (hors chambre 4 et douche 114)
- Dépose des sanitaires WC 102, WC 116.
- Dépose du faux plafond ou cela est nécessaire.
- Dépose des bâtis de porte indiqués en rouge.
- Déplacement des 2 WC et des meubles de l'office (au présent lot le stockage et protection)
- et toutes autres sujétions

Enlèvement de l'ensemble à la décharge publique.

2.2) PLAQUES DE PLATRES

En fonction des besoins et des différentes exigences demandées, les plaques seront de type (épaisseur 10cm et classement au feu suivant les espaces) :

- standard à bords amincis
- très haute dureté (dureté superficielle renforcée par la densité du plâtre)
- hautement hydrofuge
- hautement résistance au feu : M0 ou M1 avec un PCS pouvoir calorifique supérieur ou égale de 0 à 500 Kcal/m².
- à base de ciment
- avec ou sans pare-vapeur.
- tenue au feu et conformes aux prescriptions du règlement de sécurité incendie des ERP (à faire valider par le bureau de contrôle avant mise en place)

Prévoir au présent lot un isolant intérieur de type adapté à la réglementation incendie, acoustique et thermique.

Compris au présent lot toutes sujétions.

2.3) CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloisons de type plaque PLACO HABITO à très haute dureté fixé sur ossature placostil classique avec des vis spéciales HABITO ou équivalent.

Fourniture et pose de cloisons vides constitués de plaques de plâtre cartonnées d'épaisseur approprié à l'utilisation et au local (hydrofuge, CF, ...), à bords amincis, posées jointivement à chaque face, vissées par vis auto-taradeuses sur une ossature en acier galvanisé comprenant des montants verticaux et des traverses hautes et basses.

Les joints seront croisés et situés au droit des montants.

Tête de vis rebouchées soigneusement.

Traverses hautes et basses vissées sur les supports avec interposition éventuelle d'éléments complémentaires pour tenue au feu, acoustique, déformation, humidité, ...

La pose du 2eme parement sera assujettie à la mise en place par les soins des entrepreneurs spécialistes des canalisations des différents fluides, ainsi qu'au positionnement des supports de fixations des divers éléments portés par les cloisons (lavabos, placards suspendus, supports TV, porte, châssis, barre de relevage, sièges de douche PMR, ...)

Les pièces spéciales nécessaires à la fixation des huisseries seront réalisées avant la fermeture des cloisons.

Compris au présent lot les raccords et réservations, traçage, liaison avec les huisseries, étanchéité acoustique, étanchéité des locaux humides, finitions, joints, essais, contrôle, calcul, et tous autres sujétions.

2.4) FAIENCE

Fourniture et pose de faïence 20x20 réf Tigne.

Localisation : crédence de l'Office sur 60 cm au dessus des paillasses.

2.5) TREMIES ET PERCEMENTS PLANCHER

Création de trémies pour le passage des colonnes montantes et gaines de désenfumage, pour les planchers hauts du 1^{er}. À la charge du présent lot les percements dans les planchers pour l'ensemble des fluides, y compris bouchement coupe-feu après le passage des canalisations.

Les gaines devront être dans le prolongement des trémies des étages supérieurs. Compris au présent lot toutes sujétions

2.6) PERCEMENTS MURS

Prévoir, si nécessaire, les percements et les réservations dans les murs pour l'ensemble des fluides, y compris bouchement après passage des canalisations. Dimension ± 40x40cm.

2.7) DALLES DOUCHES SDB

Prévoir de piocher l'épaisseur de la dalle pour réaliser une pente jusqu'au siphon de douche (il n'y aura pas de bac à douche) ou siphon de sol de SDB. Prévoir une surface lisse et homogène pour revêtement plastique soudé au lot revêtement de sol.

2.8) RACCORD CHAPE POUR PLANCHER EXISTANT

Après dépose des revêtements de sol et des cloisons, faire des raccords de chapes pour avoir un support plan et sans aspérités pour finition revêtement sol souple au lot revêtement de sol. Sur l'ensemble des surfaces du bâtiment.

2.9) HUISSERIES ET BATIS

La pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries intérieures dans les cloisons sont à la charge du corps d'état correspondant, cela en liaison avec le corps d'état chargés des menuiseries intérieurs qui fournira les huisseries et les bâtis. Les huisseries ne pourront être posées qu'après avoir reçu une couche d'impression de peinture.

2.10) GAINES CF DE DESENFUMAGE 1H

L'entreprise du présent lot devra prévoir l'exécution des gaines de désenfumage coupe-feu 1h des circulations, conformément à l'instruction technique 246 relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.

Les gaines de désenfumage devront posséder un procès-verbal de réaction et de résistance au feu, à présenter au début du chantier avant réalisation des travaux. Il est demandé, suivant les sectionnement de faire les gaines dans le prolongement des gaines existantes dans les étages supérieurs.

Réalisation de gaines de désenfumage 4 faces en matériaux CF, nature et section conforme à la réglementation en vigueur suivant notes de calculs à la charge de l'Entreprise du lot DI/ Electricité/ Désenfumage, compris toutes sujétions de montage, sujétions de dévoiements, traitements des joints et traversées de planchers suivant le procès-verbal, le cahier des charges et l'avis technique du fabricant, finition prête à recevoir une peinture.

Réalisation de réservations dans ces gaines, à la charge du présent lot, pour mise en place de volets de désenfumage (ventilation haute et ventilation basse), à la charge du lot Détection Incendie/ Désenfumage.

L'entreprise du présent lot devra l'exécution des bouchements et calfeutrements de trémies dans les murs et les planchers, après mise en place des gaines de désenfumage, pour éviter toute communication, finition soignée. Ces bouchements rétabliront le degré coupe-feu des murs et des planchers.

2.11) TRAPPES DE VISITE

L'entreprise du présent lot devra prévoir la fourniture et pose de trappes de visite invisibles, à encasturer dans les faux plafonds ou murs en plaques de plâtre, pour accès aux réseaux techniques.

Trappes préfabriquées du commerce, de type KNAUF TOP des Ets KNAUF ou de caractéristiques équivalentes, composées d'un cadre fixe et d'une partie mobile décrochable avec remplissage en plaque de plâtre type BA13.